



DEPARTEMENT du JURA
ARRONDISSEMENT de DOLE
Canton de MONT SOUS VAUDREY
COMMUNE de DAMPIERRE

Arrêté communal n° 38/2026

Fermeture de la circulation (sauf riverains) – Interdiction des stationnement Place Arthur Gaulard

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Madame le Maire de DAMPIERRE (Jura)

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

CONSIDERANT que la cérémonie aura lieu le samedi 17 octobre 2026 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite le **samedi 17 octobre 2026 de 10h à 12h30**, sur le parking, situé Place Arthur Gaulard DAMPIERRE (Jura), **sauf riverains**.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking, **côté mairie**, situé Place Arthur Gaulard DAMPIERRE (Jura), du **vendredi 16 octobre 2026 à 17h00 au samedi 17 octobre 2026 à 12h30**.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Seuls les riverains seront autorisés à circuler.

ARTICLE 5 : Mme Le Maire de DAMPIERRE, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Orchamps.

DAMPIERRE, le 1^{er} octobre 2026.

Le Maire,
Laure VALENTIN

